

**VALNEVA**

Société Européenne à directoire et conseil de surveillance
Capital social : 13 816 042,74 €
Siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint Herblain
R.C.S. Nantes 422 497 560

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ARTICLE L. 225-129-5 DU CODE DE COMMERCE**

Le présent rapport complémentaire est établi en application des dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce.

1. CADRE JURIDIQUE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires (ci-après, l'« **Assemblée Générale** ») de la société Valneva SE ci-dessus désignée (ci-après, la « **Société** ») réunie le 28 juin 2018 a, dans sa dix-septième résolution, conformément aux dispositions des articles L. 225-135 et L. 225-136 du Code de commerce, délégué au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de l'Assemblée Générale, sa compétence pour décider une ou plusieurs augmentations du capital social immédiates et/ou à terme par l'émission d'actions ordinaires de la Société, et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à d'autres titres de capital de la Société existants ou à émettre, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, et/ou de toutes valeurs mobilières, composées ou non, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existant et/ou donner lieu à l'attribution de titres de créances, par placement privé tel que visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier, dans la limite d'un montant nominal maximum (i) de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000 €) conformément aux termes de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale et (ii) du maximum prévu par la réglementation applicable, soit 20% du capital social par an, montants auxquels s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives ou réglementaires applicables et, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 septembre 2018, le directoire, lors de sa séance du 26 septembre 2018, a décidé de faire usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale en vue de l'émission de 13 333 334 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier et a donné tout pouvoir au Président du directoire et au Directeur Général de la Société, avec faculté d'agir chacun individuellement, à l'effet notamment de (i) constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, (ii) modifier corrélativement les statuts de la Société, (iii) accomplir toutes formalités légales consécutives à cette augmentation de capital et (iv) plus généralement, de prendre toutes mesures, conclure tous accords, engagement de souscription, signer tout document et effectuer toutes déclarations et formalités pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée.

2. PRINCIPALES MODALITES DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES

Les principales modalités de l'émission des actions nouvelles sont les suivantes :

Prix unitaire de souscription des actions nouvelles :

Le prix unitaire de souscription d'une action nouvelle est de trois euros et soixante-quinze cents (3.75€) par action nouvelle (prime incluse), soit 0,15 euro de nominal et 3,60 euros de prime d'émission, ce prix étant au moins égal au minimum prévu par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale.

Caractéristiques des actions nouvelles :

Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société et qu'elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société.

Libération de la souscription aux actions nouvelles :

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

La libération de la souscription aux actions nouvelles devra intervenir en espèces.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions feront l'objet d'un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital établi par CACEIS.

Montant nominal de l'émission des actions nouvelles :

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse s'élève à 50 000 002,50 euros (dont 2 000 000,10 euros de nominal et 48 000 002,40 euros de prime d'émission) par émission de 13 333 334 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune.

Cotation des actions nouvelles :

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext Paris) à compter de leur émission. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions, sous le même code ISIN FR0004056851.

3. INCIDENCES SUR LES TITULAIRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

3.1. Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres du groupe tels qu'ils ressortent des comptes audités du premier semestre 2018 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 26 septembre 2018 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

1. Incidences sur les capitaux propres		
	Quote-part des capitaux propres par actions (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission de 13333334 actions ordinaires	2,23	1,94
Après émission de 13333334 actions ordinaires	2,45	2,16

* En cas (i) d'exercice de 2890100 options de souscription d'actions donnant droit à 2958062 actions ordinaires (ISIN FR0004056851), (ii) d'exercice de 164000 bons de souscription d'actions donnant droit à 164000 actions ordinaires, (iii) de la conversion de 17836719 actions de préférence (ISIN FR0011472943) en un total de 9364277 actions ordinaires, (iv) de la conversion maximale de 789 ADP Convertibles (Programme 2015-2019) en un total de 78900 actions ordinaires, et de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 19725 ADP Convertibles attribuées gratuitement qui en résultent en un total de 1972500 actions ordinaires, et (v) de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 34017 ADP Convertibles attribuées gratuitement (Programme 2017-2021) en un total de 2109054 actions ordinaires.

3.2. Incidence de l'augmentation de capital sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 26 septembre 2018 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire		
	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission de 13333334 actions ordinaires	1,00%	0,83%
Après émission de 13333334 actions ordinaires	0,86%	0,72%

* En cas (i) d'exercice de 2890100 options de souscription d'actions donnant droit à 2958062 actions ordinaires (ISIN FR0004056851), (ii) d'exercice de 164000 bons de souscription d'actions donnant droit à 164000 actions ordinaires, (iii) de la conversion de 17836719 actions de préférence (ISIN FR0011472943) en un total de 9364277 actions ordinaires, (iv) de la conversion maximale de 789 ADP Convertibles (Programme 2015-2019) en un total de 78900 actions ordinaires, et de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 19725 ADP Convertibles attribuées gratuitement qui en résultent en un total de 1972500 actions ordinaires, et (v) de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 34017 ADP Convertibles attribuées gratuitement (Programme 2017-2021) en un total de 2109054 actions ordinaires.

4. INCIDENCE THEORIQUE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES SUR LA VALEUR BOURSIERE ACTUELLE DE L'ACTION

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société de l'émission des actions nouvelles, telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt cours de bourse de clôture précédent le 26 septembre 2018 (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 26 septembre 2018 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

3. Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de la société		
	Incidence boursière (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission de 13333334 actions ordinaires	3,90	3,90
Après émission de 13333334 actions ordinaires	3,88	3,88

* En cas (i) d'exercice de 2890100 options de souscription d'actions donnant droit à 2958062 actions ordinaires (ISIN FR0004056851), (ii) d'exercice de 164000 bons de souscription d'actions donnant droit à 164000 actions ordinaires, (iii) de la conversion de 17836719 actions de préférence (ISIN FR0011472943) en un total de 9364277 actions ordinaires, (iv) de la conversion maximale de 789 ADP Convertibles (Programme 2015-2019) en un total de 78900 actions ordinaires, et de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 19725 ADP Convertibles attribuées gratuitement qui en résultent en un total de 1972500 actions ordinaires, et (v) de l'acquisition définitive et de la conversion maximale de 34017 ADP Convertibles attribuées gratuitement (Programme 2017-2021) en un total de 2109054 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport complémentaire est tenu à votre disposition, au siège social, et sera directement porté à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

LE DIRECTOIRE